

La question de l'épandage des boues d'épuration

Une expérience participative dans le Verdon

Polémique, méconnue, source d'inquiétudes voire de défiance, l'utilisation des boues des stations d'épuration comme fertilisant agricole dans le Parc naturel régional du Verdon fait débat depuis longtemps. Pourquoi épandre ? Est-ce dangereux ou pas ? Quelles que soient les réponses apportées, le sujet demeure problématique voire angoissant. Depuis 2011, s'expérimente dans le Verdon une méthode innovante pour aborder le sujet sous un angle nouveau, celui de la participation citoyenne.

Apaiser, informer et concerter, le triple enjeu de la démarche.

Sur le papier, l'épandage est la solution idéale pour éliminer les boues de stations d'épuration... La pratique permet de faire d'une pierre deux coups. D'une part, d'éliminer à faible coût les boues résiduelles issues du traitement des eaux usées, de l'autre de fertiliser les terres agricoles gratuitement. En d'autres termes elle évite de devoir stocker les boues (décharges) ou de devoir les détruire (par incinération). Des processus qui génèrent leurs propres problématiques : manque d'espace, pollution ou coût... Depuis donc une quinzaine d'années, la méthode dite de l'épandage est encouragée par les pouvoirs publics, aussi bien Conseils Généraux, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

(ADEME), Agences de l'eau que d'autres institutions... Seulement voilà, la population doute. Les scandales sanitaires de ces dernières années (amiante, vache folle, sang contaminé etc) sont passés par là. Ces pratiques sont aujourd'hui révolues mais elles furent aussi encouragées en leur temps par les pouvoirs publics. D'un côté, que ces expériences aient rendu la population prudente et avertie est plutôt sain, mais de l'autre, il ne faudrait pas que les erreurs passées remettent en question des pratiques actuelles si ce n'est pas nécessaire. Aujourd'hui, la majorité de la communauté scientifique accorde à

Conférence de citoyens pour la première fois dans le Verdon

l'épandage un regard plutôt favorable. Quoi qu'il en soit, des désagréments existent (les odeurs). Des zones d'interrogation relatives à l'innocuité de la pratique à long terme (pollution aux métaux lourds ou perturbateurs endocriniens) engagent à la vigilance. Pour tout un chacun, il est très difficile de se faire un avis tranché sur le sujet tant il est technique et tant les informations sont dispersées et complexes. Par ailleurs, étant donné que les épandages sont régis par des contrats de droits privés, que ce sont les communes productrices qui sont responsables de la qualité des boues et les

préfectures qui contrôlent la réglementation, les communes qui reçoivent les boues ne sont pas décisionnaires. Cette particularité de l'organisation des épandages augmente, chez les riverains, le sentiment d'inconfort et l'impression qu'on cherche à leur dicter la marche à suivre sur leur territoire... En résumé, l'épandage est constitué d'un cocktail d'éléments qui lui confère un caractère explosif dans tout le pays. Ici, notamment sur le plateau de Valensole où la pratique est la plus développée, le sujet est tout aussi bouillant. Pour avancer dans une atmosphère constructive, le Parc a choisi de traiter le problème de façon singulière en impliquant les habitants dans les prises de positions et les décisions.

Mettre en place la participation dans

Le Parc du Verdon développe depuis 2011 via son Conseil de Développement une politique de participation citoyenne sur le dossier de l'épandage des boues d'épuration. Décryptage d'un processus rare et innovant.

ACTEUR Le Conseil de Développement

Le Parc du Verdon a mandaté son Conseil de Développement pour prendre en charge la mise en place de la participation autour des boues d'épandage. Ca tombe bien, être le lien (mettre en débat, faire remonter des informations etc.) entre la population et des structures (Parcs, Pays...) est justement le rôle de cette association loi 1901, créée en 2009 dans l'optique de développer la démocratie participative dans les territoires.

ACTEUR Le Parc naturel régional

Les parcs naturels régionaux ont pour mission de protéger et de développer des territoires ruraux remarquables. La philosophie des parcs n'étant pas celle de l'interdiction, c'est la méthode de la concertation qui a été choisie pour gérer ces territoires. Dès l'origine, la notion de participation de la population fait partie du projet d'un parc régional. En ceci, ils sont des laboratoires d'expérimentation en termes de démocratie participative.

NOTION L'arrêté de 1998

Depuis janvier 1998, c'est un arrêté qui gère les épandages de boues. Ce qui peut être changé ou adapté par les collectivités locales reste donc «à la marge». Ce texte oblige les producteurs de boues à faire des contrôles de leurs boues avant épandage. Si le contrôle n'est pas satisfaisant, la boue n'est pas épandue. Idem pour les sols récepteurs sur lesquels des doses maximales d'apport (de métaux lourds* ou de PCB et HAP**) sont autorisées. Si le seuil est atteint, le sol ne peut plus recevoir d'intrants.

*Cadmium, Chrome, cuivre, mercure, plomb et zine sont les métaux lourds qui font l'objet d'un suivi.

** PCB : mono ou Poly suivis de phényle, méthyle etc. ces composés chimiques sont peu biodégradables et sont sources de pollution à long terme. HAP: substances en ène..... comme l'acénaphthène.

NOTION

La participation

La participation ou «démocratie participative» renverse nos habitudes en termes de démocratie. Dans un processus participatif, la population n'est pas juste consultée ponctuellement dans l'isolement, elle s'implique sur le long terme pour construire un projet politique. Dans la théorie. Car dans la pratique, le projet est encore balbutiant. Mais à l'heure où les Français se désintéressent de plus en plus de la politique, invitant le monde politique à revoir ses façons de faire, la participation est une piste intéressante très adaptée à la gestion locale. Reste à inventer des procédés et des méthodes. Un gros chantier...

L'expérience en 4 points

Constat :

La population méconnaît ce sujet complexe et ne se sent pas prise en compte dans les décisions.

Objectif : mettre en place la participation

Décomplexifier en informant les gens pour qu'ils puissent avoir un avis éclairé. Leur donner la possibilité non seulement de s'exprimer mais de participer à la fois aux prises de position officielles du **Conseil de développement** et du **Parc naturel régional du Verdon** et à la mise en place d'actions concrètes.

1 Une enquête de terrain Un technicien du Parc, Nicolas Delesalle, et un sociologue, Mathieu Leborgne, réalisent des entretiens avec les acteurs de la «filère» pour approfondir le sujet. Un livret informatif sur les boues est édité par le Parc.

2 Une réunion publique ouverte à tous constitue en octobre 2011 le point de départ du projet participatif. Des spécialistes et des acteurs locaux viennent y apporter leur connaissance du sujet. En fin de réunion, ceux qui le souhaitent sont invités à s'impliquer davantage dans un groupe de réflexion.

3 Un groupe de réflexion Suite à la réunion, Le Groupe de Réflexion et d'Echanges Citoyen (GREC) est créé, à l'image des **conférences de citoyens**. Le GREC compte une dizaine de personnes et s'est réuni 6 fois en un an. Des spécialistes de différentes disciplines sont invités à s'exprimer pour informer ses membres sur des points techniques.

4 Un rapport final Le GREC rédige un rapport final et le présente au Comité Syndical du Parc le 22 juin 2012. Il soumet des préconisations. Le rapport est une aide à la prise de position du Conseil de développement et du Parc du Verdon et à la mise en place d'actions concrètes dans les limites imposées par **l'arrêté de 1998**.

Le Parc naturel régional du Verdon

Résultats concrets

1 **Prise de positions** Suite aux préconisations du GREC, le Conseil de Développement fait valoir le principe de précaution en ce qui concerne l'épandage des boues. Les élus du Parc se sont estimés « *non satisfaits de la manière dont sont organisés ou se pratiquent actuellement les épandages de boues de STEP sur le territoire du Verdon* ». Ils ont acté de continuer à oeuvrer pour leur amélioration.

2 **Préconisations et décisions concrètes** Deux orientations principales émanant des propositions du GREC ont ainsi été validées :

- La mise à disposition du public d'informations accessibles sur le sujet (site internet, dans les mairies, sur demande...).
- Une réflexion sur la mise en place d'un comité local de suivi des pratiques d'épandage.

Cette deuxième phase de travail commence cet automne. Pour plus de précisions, voir page suivante...



Lancement de la participation citoyenne : une réunion publique à Valensole le 19 octobre 2011 a réuni environ 130 personnes.

Interview Félix ROULAND

Membre du GREC

Pourquoi avoir voulu participer au GREC ?

Pour m'informer. Je fais partie de l'association des habitants du hameau de Chabrands. Pas mal de gens s'inquiétaient par rapport notamment aux risques sanitaires. Et c'est compliqué, on ne connaît pas vraiment le sujet.

Qu'en avez-vous pensé ?

J'ai participé à presque toutes les réunions et à la restitution au Parc du Verdon. J'ai appris pas mal de choses sur le sujet. Je trouve qu'en termes de démocratie participative, l'idée est intéressante mais qu'elle n'est pas simple à réaliser. Le processus pourrait être amélioré avec par exemple des panels de citoyens plus représentatifs et davantage de moyens. En ce qui concerne les préconisations du GREC, nous ne sommes pas arrivés à un consensus, et du coup tout le monde ne s'est pas retrouvé dans le document final. Cela dit, je ne regrette pas d'y avoir participé. J'étais contre le système d'épandage au début du GREC et je suis toujours contre mais mon avis est plus étayé et je conçois bien mieux la complexité du sujet.

NOTION

Les conférences de citoyens

Conçue au Danemark en 1987, c'est une forme de participation qui vise à permettre à un panel de citoyens profanes de dialoguer avec des experts et de s'exprimer sur des problématiques scientifiques pour lesquelles il existe de grandes incertitudes et divergences d'opinion. En France, la pratique n'a pas pour but la recherche systématique d'un consensus entre tous les membres du panel.

Interview Bernard CLAP

Président du Parc naturel régional du Verdon

En quoi cette démarche-ci est innovante ?

Les conférences de citoyens sont des méthodes encore très peu développées en France. Cette démarche participative est novatrice et plus encore sur un dossier comme celui-ci.

Pourquoi avoir choisi d'ouvrir à la participation citoyenne ce dossier spécifique ?

Le problème n'était pas technique mais plutôt un problème de réception chez les citoyens. D'une part, les gens ont l'impression qu'on leur cache des choses, de l'autre les scientifiques et la « filière » des boues ne les prennent pas en compte. Nous voulions créer un espace où la parole citoyenne aurait toute sa place.

Qu'en attendiez-vous ?

D'abord, donner la parole à ceux qui ne l'ont jamais et préciser leur ressenti et leur vision du sujet. Ensuite, nous avons parié sur l'intelligence collective : mieux vaut créer un espace où les choses s'expriment publiquement plutôt que de les laisser s'envenimer en souterrain et que ça dégénère en conflit. Enfin, nous voulions identifier des propositions pour améliorer l'épandage sur le territoire.

Est-ce que vous considérez l'expérience réussie ?

Oui. Ça a permis aux participants de s'exprimer et de saisir la complexité du sujet. Ça a abouti à quelques propositions. Nous sommes en plein processus d'expérimentation alors c'est tout à fait normal qu'il y ait quelques imperfections à améliorer. Mais globalement, dans le futur, nous souhaiterions élargir la méthode à d'autres sujets.

En chiffres...

20kg Chaque Français produit environ 20 kilos de boues par an, soit **1,15 million de tonnes** par an (en matière sèche).

73% des boues d'épandage sont valorisées en agriculture, **19%** sont incinérées et **8%** sont mises en décharge.
Chiffres 2008

3% de la surface agricole utile est dédiée à l'épandage des boues d'épuration en France. Ce chiffre est le même dans le Verdon.

95% L'assainissement des eaux usées a permis de réduire de plus de 95% la pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques.

Liquides Lors de leur extraction les boues sont liquides à **97%**. Il faut donc les traiter pour les sécher avant de les épandre ce qui réduit les odeurs.

63% des boues épandues sur le territoire du Parc du Verdon viennent des stations d'épuration de Cagnes-sur-Mer, Antibes et Menton.

Source : Guide d'information, Les boues d'épuration domestiques, Janvier 2012, Parc du Verdon.

La suite du projet...

Question à Mathieu LEBORGNE, sociologue en charge du projet pour le Conseil de Développement

Quelle suite va être donnée à ce projet ? Comment participer ?

Cette première phase de travail que nous avons menée avait pour but de faire intervenir le grand public, particuliers ou associatifs, de façon libre et informelle au sein du GREC. Nous voulions que la population s'empare de ce sujet et se fasse entendre auprès des acteurs de la

filière et de l'administration. Pour la seconde phase du processus - mise à disposition d'informations claires et accessibles pour le public et mise en place d'un comité de suivi-, le grand public sera moins sollicité. Il s'agit d'organiser avec les institutions, les professionnels de la filière, les agriculteurs et les associations qui le

souhaitent, la mise en oeuvre concrète de ces mesures. Autrement dit, les acteurs et interlocuteurs doivent être clairement identifiés pour être mobilisés tout au long du processus.

Le Parc et le Conseil de Développement joueront un rôle de relais auprès des citoyens pour les informer de l'avancée de la démarche.

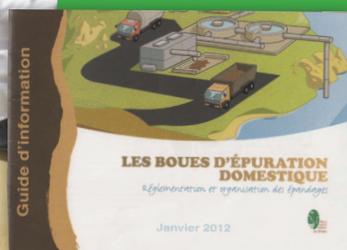


Rencontre pédagogique autour de l'urbanisme sur le territoire du Verdon. Photo: Isabelle Dairmuzey

Pour plus de précisions, prendre contact avec

Annie Manasséro
Conseil de Développement
manassero.annie@orange.fr

Suzanne Gioanni
ou Corinne Guin
Parc naturel régional du Verdon
Tél. 04 92 74 68 00



En savoir plus...

- Guide d'information : *Les boues d'épuration domestiques - réglementation et organisation des épandages* - édité par le Parc naturel régional du Verdon, Janvier 2012. Disponible sur demande à la maison du Parc du Verdon.
- *Amélioration des connaissances sur les effets des opérations de recyclage de boues de stations d'épuration sur le bassin versant du Verdon*, Parc naturel régional du Verdon, Nicolas Delesalle, novembre 2011. Disponible à la maison du Parc et sur www.parcduverdon.fr, rubrique «Les publications».
- Rapport du GREC (Groupe de Réflexion et d'Echanges Citoyen). Disponible sur demande auprès du Conseil de Développement.